

Formation Immobilier n° 4

Le crédit immobilier

DURÉE : 14 HEURES



PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation loi Alur

Thématique : Le crédit immobilier

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « Crédit immobilier » se décompose en 4 parties, et chacune des parties comporte des sous-parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur / tablette et d'une connexion internet.

Durée de la formation : Il est prévu une durée de 14 heures pour cette thématique.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Les moyens pédagogiques de déploiement de la formation se feront sur un enseignement en e-learning.

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à contact@orica.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil e-learning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM). Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider la formation.

Taux de réussite à la formation : Le taux de réussite à cette formation est de 100%.

Programme

1ÈRE PARTIE : LES ACTEURS ET DIFFERENTES PHASES D'UN PROJET IMMOBILIER

1) Les acteurs de l'immobilier

1. Le notaire
2. L'agent immobilier
3. Le promoteur
4. Le lotisseur
5. Le constructeur
6. Le conseiller en gestion de patrimoine
7. L'IOBSP
8. Le conseiller en investissement financier
9. Les établissements de crédit

2) Les différentes phases d'un projet immobilier

1. La signature du compromis
2. La recherche de financement
3. La constitution du dossier de financement
4. L'étude de financement
5. L'accord de prêt
6. Le rendez-vous banque
7. L'offre de prêt
8. La signature notaire



2ÈME PARTIE : CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LE CRÉDIT

1) Généralités sur le crédit

1. Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
2. Les différents types de taux et leurs caractéristiques
3. Coût et durée totale du crédit
4. L'étude d'un dossier de financement

2) La prévention du surendettement

1. Quand est-on en situation de surendettement ?
2. Présentation et caractéristiques de situations de surendettement
3. Connaissances et démarches nécessaires à la prévention du surendettement
4. Explications et avertissements à donner en cas de risque de surendettement
5. Présentation des principes et des procédures de traitement du surendettement



3ÈME PARTIE : LE CRÉDIT IMMOBILIER

1) Les principaux prêts immobiliers

1. Les prêts classiques
2. Les prêts pour financer la VEFA
3. Le financement en CCMI
4. Le prêt relais
5. Le prêt in Fine
6. Le prêt viager hypothécaire
7. Les prêts d'aide à l'accession
8. Les prêts PEL-CEL
9. Le prêt Action Logement
10. La renégociation de prêt immobilier

2) Notions générales sur les garanties

1. Les différents types de garanties
2. Leurs limites
3. Notions générales sur les sûretés

3) Notions générales sur les assurances emprunteurs

1. Généralités
2. Les risques couverts
3. Tarification du risque emprunteur



4ÈME PARTIE : LES FAITS MARQUANTS DE 2019 ET LES PERSPECTIVES 2020

1)Crédit immobilier -Bilan 2019 et perspectives 2020

- 1.Le bilan de 2019
- 2.Les perspectives 2020

2) Les nouveautés de la loi de Finances 2020

- 1.Le PTZ : de nouvelles conditions pour les logements anciens
2. La loi Pinel : expérimentation et recentrage prévu pour 2021
- 3.La loi Denormandie assouplie
- 4.La loi Cosse prorogée
- 5.La loi Malraux prorogée
- 6.La refonte du CITE
- 7.La suppression totale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux

